



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
14 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 33^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 décembre 2012, à 11 h 30

Président : M. Stefanile (Vice-Président) (Italie)

Sommaire

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire (*suite*)

i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Point 26 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-62886X (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Talbot (Guyana), M. Stefanile (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 11 h 50.

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Mondialisation et interdépendance (suite)
(A/C.2/67/L.12/Rev.1)

Projet de résolution A/C.2/67/L.12/Rev.1 : Promotion de la transparence, de la participation et de la responsabilité en matière de politique budgétaire

1. **M. Favero** (Brésil), présentant le projet de résolution A/C.2/67/L.12/Rev.1, dit que ce projet se fonde sur les principes défendus dans l'Initiative mondiale sur la transparence des finances publiques, qui sont au centre du caractère volontaire et non contraignant de ce texte et de son respect pour les caractéristiques juridiques et réglementaires de tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Pendant toutes les négociations, toutes les parties ont cherché à mieux faire comprendre la question en encourageant l'information et en partageant des données d'expérience nationales en matière de transparence budgétaire. Il faut espérer qu'à l'avenir, l'ONU pourra servir de forum pour la mise en commun des meilleures pratiques et la coopération spontanée des pays et des parties prenantes désireux de partager des pratiques améliorées en matière de gestion des affaires publiques. La transparence et la participation de la société sont essentielles pour la promotion d'une gouvernance démocratique; le renforcement des moyens d'interaction entre les pouvoirs publics et la société est indispensable pour rendre les pouvoirs publics plus efficient, responsable, efficace, transparent et légitime, en particulier par le biais de la gestion et de la planification budgétaire. Cette initiative a été coparrainée par un nombre considérable de délégations, et l'orateur invite celles qui ne sont pas encore associées à la liste des auteurs de le faire avant que la Commission ne se prononce au sujet du projet de résolution.

2. **Le Président** note que l'Australie, le Canada, le Japon, le Nigéria et Sri Lanka souhaitent se porter coauteurs du projet de résolution.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)

a) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/C.2/67/L.16 et L.50)

Projet de résolution A/C.2/67/L.50 : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

3. **Le Président** invite la Commission à se prononcer au sujet du projet de résolution A/C.2/67/L.50, qui a été soumis à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/67/L.16. Ce projet ne comporte pas d'incidences budgétaires.

4. **M. Laguna Celis** (Mexique) dit que ce projet de résolution est important du fait qu'il demande la convocation d'une troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, dont on espère qu'elle adoptera un cadre pour la réduction des risques de catastrophe qui remplacera le Cadre d'action de Hyogo. Il faut espérer qu'à son tour, cela contribuera à intégrer la question de la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement de l'ONU.

5. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.50 est adopté.*
6. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.16 est retiré.*

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire (suite)
(A/C.2/67/L.21 et L.44)

Projet de résolution A/C.2/67/L.44 : Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa douzième session extraordinaire et sur l'application des dispositions de la section IV.C du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulée « Le pilier "Environnement" dans le contexte du développement durable »

7. **M. Laguna Celis** (Mexique) dit qu'il a demandé que le projet de résolution A/C.2/67/L.44 fasse l'objet d'un nouveau tirage afin de correspondre plus exactement aux termes approuvés par les délégations au cours des consultations officieuses, le projet tel qu'il a été distribué contenant un nombre important d'anomalies.

8. **Le Président** informe la Commission que le Bureau a accédé à la requête de M. Laguna Celis. Il est donc proposé de renvoyer la décision sur le projet de résolution à la séance plénière suivante de la Commission.

9. *Il en est ainsi décidé.*

i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite) (A/C.2/67/L.26 et L.52)

Projet de résolution A/C.2/67/L. 52 : Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

10. **Le Président** invite la Commission à se prononcer au sujet du projet de résolution A/C.2/67/L.52, qui a été soumis à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/67/L.26. Ce texte ne comporte pas d'incidences budgétaires.

11. **M^{me} Novák Horňáková** (République tchèque) fait observer que les titres des rapports du Secrétaire général devraient être ajoutés à la note de bas de page 7. La deuxième ligne du paragraphe 2 du dispositif devrait être modifiée comme suit : « qui devra être promue par le biais de toutes les sources d'énergie ». Les mots « au niveau national » devraient être supprimés au paragraphe 4, et le paragraphe 5 devrait être modifié comme suit : « d'accroître la part des énergies renouvelables et des technologies propres et à haut rendement énergétique ». Au paragraphe 11 de l'anglais, il faudrait lire « post-2015 development agenda », et au paragraphe 14, il conviendrait de remplacer les mots « propres à » par « qui pourraient ».

12. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.52, tel que révisé oralement, est adopté.*

13. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.26 est retiré.*

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)
(A/C.2/67/L.9, L.10, L.51 et L.53)

Projet de résolution A/C.2/67/L. 53 : Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

14. **Le Président** note que, en raison des incidences budgétaires de ce projet de résolution, les délégations auront besoin de plus de temps pour examiner ces

incidences et se consulter sur la teneur de la déclaration préparée à ce sujet par le Secrétariat. Il a donc été proposé de renvoyer la décision sur le projet de résolution A/C.2/67/L.53 à la réunion plénière suivante de la Commission.

15. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de résolution A/C.2/67/L. 51 : Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés

16. **Le Président** note que, en raison des incidences budgétaires de ce projet de résolution, les délégations auront besoin de plus de temps pour examiner ces incidences et se consulter sur la teneur de la déclaration préparée à ce sujet par le Secrétariat. Il a donc été proposé de renvoyer la décision sur le projet de résolution A/C.2/67/L.51 à la réunion plénière suivante de la Commission.

17. *Il en est ainsi décidé.*

Point 24 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

b) Coopération pour le développement industriel (suite) (A/C.2/67/L.32 et L.54)

Projet de résolution A/C.2/67/L.54 : Coopération pour le développement industriel

18. **Le Président** invite la Commission à se prononcer au sujet du projet de résolution A/C.2/67/L.54, qui est soumis par M. Islam (Bangladesh), Vice-Président, à l'issue de consultations officieuses tenues au sujet du projet de résolution A/C.2/67/L.32.

19. **M^{me} Francis** (Bahamas) dit qu'au paragraphe 6, il faudrait parler du « programme de développement pour l'après-2015 » plutôt que du « programme de développement au-delà de 2015 ».

20. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.54, tel que corrigé oralement, est adopté.*

21. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.32 est retiré.*

Point 26 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (suite) (A/C.2/67/L.31 et L.48*)

Le projet de résolution A/C.2/67/L.48: Développement agricole et sécurité alimentaire*

22. **Le Président** invite la Commission à se prononcer au sujet du projet de résolution A/C.2/67/L.48*, qui a été soumis à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/67/L.31. Ce texte ne comporte pas d'incidences budgétaires.

23. **M^{me} del Castillo** (République dominicaine) dit que le projet de résolution A/C.2/67/L.48* a fait l'objet d'un nouveau tirage afin de mieux correspondre aux termes convenus par les délégations au cours des consultations officieuses. Toutefois, le paragraphe 34 de la version anglaise devrait encore être modifié comme suit : « the post-2015 United Nations development agenda ».

24. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.48*, tel que modifié oralement, est adopté.*

25. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) renvoie les délégations à la déclaration faite par le représentant des États-Unis à la quarante-huitième séance de la Troisième Commission au sujet du projet de résolution A/C.3/67/L.42 sur le droit à l'alimentation, telle qu'elle figure dans le document A/C.3/67/SR.48.

26. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.31 est retiré.*

La séance est levée à 12 h 20.